Claire Moyse-Faurie (Lacito-CNRS)

LES ACTANTS PRONOMINAUX EN FUTUNIEN

1. Les deux séries de modalités personnelles

Les langues polynésiennes occidentales présentent deux séries de pronoms personnels :

- une série postposée au verbe, formellement identique aux pronoms indépendants, qui peut être précédée du présentatif Proto-Polynésien (PPN) *ko, et des relateurs casuels de l'absolutif (PPN *ø ou *a), de l'ergatif (PPN *e) ou des cas obliques (PPN *'i, *ki, *mei).
- une série préverbale, dont la forme est généralement réduite (perte des préfixes et suffixes), et qui n'admet aucune de ces prépositions, étant directement antéposée au prédicat verbal.

Parmi les langues polynésiennes qui possèdent ces deux séries de pronoms, celle qui présente le moins de différentiation formelle entre les deux séries semble être le tokelau, où l'emploi des pronoms préverbaux est le plus limité. A l'opposé, les séries du futunien sont formellement assez distinctes, et présentent l'une et l'autre des fonctions syntaxiques très étendues.

Le choix possible, ou les contraintes d'emploi liés à l'existence de ces deux séries seront examinés en détail pour le futunien, et feront l'objet d'une brève présentation en tongien, en samoan, en wallisien, en tokelau et en niuafo'ou. En fait, les contraintes d'emploi des pronoms pré- ou post-verbaux varient assez considérablement d'une langue à l'autre, selon la valence du verbe, la fonction syntaxique assumée, le rôle et la personne. C'est ainsi que, par exemple, la série préverbale du futunien a des possibilités de fonctions syntaxiques tout à fait originales comparées à celles des autres langues apparentées.

Par contre, toutes présentent de façon plus ou moins marquée un comportement différent pour la troisième personne du singulier.

Parallèlement à cet aperçu sur la morphosyntaxe des actants pronominaux, nous tenterons de déterminer, dans les langues où, comme en futunien, un choix existe entre les deux séries de pronoms, à quelles fonctions pragmatiques est lié ce choix.

1.1. Tableau des deux séries de modalités personnelles du futunien

	Antéposés	Postposés	
1Sg	kau	au	
1SgIncl	kita	kita	
2Sg	ke	koe	
2Sg 3Sg	,(ina)	ia	
1DuIncl	,(ina) tā	tāua	
1DuExcl	mā	māua	
2Du	kulu	koulua	
3Du	lā	lāua	
1PlIncl	tou	tātou	
1PlExcl	motou	mātou	
2P1	kotou	koutou	
3Pl	lotou	lātou	

1.2. Différentes fonctions possibles pour la série antéposée

Pour toutes les personnes sauf la troisième personne du singulier, il y a choix, en futunien, entre un pronom antéposé et un pronom postposé, et ceci quelle que soit la valence du verbe.

1.2.1. Fonction S (unique actant d'un verbe intransitif)

Avec les verbes intransitifs, le pronom antéposé réfère soit à un agent soit à un patient, selon la pré-orientation sémantique du verbe. Il correspond toujours au cas absolutif, comme le montrent les énoncés référentiellement équivalents donnés entre parenthèses qui présentent un pronom postposé précédé du relateur absolutif a :

- (1) e lotou ifo ki tai (~ e ifo a lātou ki tai)

 NS/3Pl/descendre/Obl./mer/

 Ils descendent à la mer.

 (NS/descendre/Abs./3Pl/Obl./mer/)
- (2) e kau masaki i loku tamana (~ e masaki a au i loku tamana)

 NS/1Sg/malade/Obl./mon/père/ (NS/malade/Abs./1Sg/Obl./mon/père/)

 Je suis malade à cause de mon père.

1.2.2. Fonction A (actant référant à l'agent d'un verbe transitif)

Avec les verbes transitifs, le pronom antéposé peut référer à un agent et correspond alors au cas ergatif :

- (3) e kau fō le kofu (~ e fō e au le kofu)

 NS/1Sg/laver/Art./robe/

 Je lave la robe.

 (NS/laver/Erg./1Sg/Art./robe/
- (4) e kau tamate a koe (~ e tamate a koe e au)

 NS/1Sg/frapper/Abs./2Sg/

 Je te frappe. (/NS/frapper/Abs./2Sg/Erg./1Sg/

1.2.3. Fonction O (actant référant au patient d'un verbe transitif)

Le pronom personnel antéposé peut aussi référer au patient d'un verbe transitif, et correspond alors au cas absolutif :

- (5) na kau fue e loku tamana (~ na fue a au e loku tamana)
 Passé/1Sg/fouetter/Erg./mon/père/
 Mon père m'a fouetté. (~ na fue a au e loku tamana)
 (/Passé/fouetter/Abs./1Sg/Erg./mon/père/)
- (6) **e kau tamate e koe**NS/1Sg/frapper/Erg./2Sg/
 Tu me frappes.

Un pronom antéposé peut assumer deux rôles différents dans un même énoncé, comme le montre l'exemple suivant : le pronom antéposé ke correspond à un absolutif (rôle de patient) devant le verbe 'u'uti, alors que son rôle est agentif dans la subordonnée :

(7) e ke 'u'uti e le kulī mokā ke 'aga o sa'u lana ne'akai
NS/2Sg/mordre/Erg./Art./chien/quand/2Sg/se mettre à/pour/enlever/sa/nourriture/
Le chien te mordra si tu essaies de lui ôter sa nourriture.

Dans l'exemple (8), l'actant A de la subordonnée, coreférent de l'actant O (pronom motou antéposé) de la principale, est omis :

(8) e motou fakasoisoi e le kau aliki ke fa'u le 'ēkelesia
NS/1PlExcl/encourager/Erg./Art./Coll./chef/pour que/construire/Art./église/
Les chefs nous encouragent à construire l'église.

Le futunien semble être la seule langue de la famille polynésienne à présenter la possibilité d'avoir un pronom antéposé en fonction O. Ceci avait déjà été brièvement relevé par Bruce Biggs (1974). Dans un précédent article (Moyse-Faurie, 1993), je n'ai pas mentionné ce fait, n'ayant jusqu'alors jamais rencontré de pronoms antéposés au prédicat en fonction O dans des récits. Ce n'est que lors de ma dernière enquête à Futuna fin 1993 que j'ai, au cours de conversations, constaté cet emploi, en vérité assez commun dans le langage familier.

1.2.4. Fonction S (actant à l'absolutif d'un verbe "moyen")

Avec les verbes "moyens" le pronom personnel antéposé réfère à l'expérient, et correspond aussi au cas absolutif :

(9) e ke loto ki le gā kie kula (~ e loto a koe ki le gā kie kula)

NS/2Sg/vouloir/Obl./Art./Clas./tissu/rouge/
u/rouge/)

Tu veux le pagne rouge.

(NS/vouloir/Abs./2Sg/Obl./Art./Clas./tiss

Un actant pronominal au cas oblique ne peut être antéposé. Ainsi, on dira :

¹ Les verbes dits "moyens" sont des verbes de perception, de sentiment, de communication ou de désignation qui ont comme spécificité d'avoir un actant au cas absolutif (l'expérient) et un actant au cas oblique (le patient).

(10) e tio a le tagata kiate au

/NS/voir/Abs./Art./homme/Obl./1Sg/ L'homme me regarde.

alors que * e kau tio a le tagata n'est pas un énoncé admissible.

Cette impossibilité nous conduit à considérer les compléments obliques comme étant plus éloignés de la sphère verbale que les actants à l'ergatif ou à l'absolutif, seuls susceptibles d'être antéposés au verbe. Les verbes "moyens" ne se comportent pas, de ce point de vue, comme les verbes transitifs.

1.3. Les contraintes de la troisième personne singulier

La quasi-absence de pronom antéposé de troisième personne du singulier est une autre spécificité du futunien.

Le pronom ina, référant obligatoirement à un actant A humain, est peu employé (en fait, on le trouve principalement dans des traductions d'ouvrages bibliques, par analogie sans doute avec les langues voisines). Les seules occurrences dans les textes de tradition orale dont nous disposons se situent dans des énoncés subordonné (11) ou coordonné (12), en référence à un agent humain, actant A d'un prédicat verbal transitif:

- (11) ko Tuga'ala na faiga ke ina tamate a Niuliki Préd/Tuga'ala/Passé/s'efforcer/pour que/3Sg/tuer/Abs./Niuliki/ C'est Tuga'ala qui a essayé de tuer Niuliki.
- (12) Nofonofo atu le Tu'i Sa'avaka la mo ina 'aga o manatu'i a Tu'i Asoa ti fene'eki loa lana pati...

rester longtemps/Dir/Art./Tu'i/Sa'avaka/EM/et/3Sg/se mettre à/pour/se rappeler/Abs./Tu'i/Asoa/puis/être ainsi/Succ./son/discours/
Quelque temps après, le Tu'i Sa'avaka se souvint du Tu'i Asoa et dit ainsi...

Par conséquent, le pronom ina n'est pas compatible avec la fonction S, comme le met en valeur l'exemple suivant :

(13) e kau loto ke ke sua ti ke mako a ia (*...ke ina mako)
NS/1Sg/vouloir/que/2Sg/chanter/et/que/danser/Abs./3Sg/

Je veux que tu chantes et qu'il danse.

La première subordonnée (ke) ke sua "(pour que) tu chantes" comporte un pronom antéposé de 2ème personne, tandis que la seconde (ke) mako a ia "(pour qu')il danse" présente un pronom de 3ème personne ia postposé et introduite par le relateur absolutif a.

Enfin, le pronom de troisième personne du singulier (ia) peut être omis dans des énoncés réponse, et lorsqu'il n'y a pas d'ambiguïté possible, qu'il réfère à un inanimé comme en (14) ou à un animé (15):

(14) kofea le fā kafe? E na'a i loto o le pusatu'u.

où/Art./Clas./café/NS/se trouver/Obl./intérieur/Poss./Art./armoire/

Où est le café? Il est dans l'armoire.

(15) na nofo a ia i Uvea i fetu'u e lima ti na 'au i leinei Passé/rester/Abs./3Sg/Obl./Wallis/Obl./année/NS/cinq/puis/Passé/venir/Obl./ici/ il est resté cinq ans à Wallis puis il est venu ici.

1.4. Les différentes structures à actant pronominal : neutre, ergative ou accusative

Le futunien offre donc une grande variété de structure lorsque les actants sont pronominaux. Cette variété est en corrélation avec les différentes classes de verbes, et la personne considérée.

Avec les verbes transitifs et intransitifs, pour toutes les personnes sauf la troisième du singulier, on a une "structure neutre", c'est-à-dire une absence de distinction entre A, O, et S.

A la 3ème personne du singulier, on a une structure ergative, avec marquage identique de S et de O (relateur absolutif a ou ø), tandis que A est à l'ergatif (relateur e ou pronom ina antéposé ne pouvant référer qu'à un actant A).

Enfin, les énoncés comportant un verbe "moyen" présentent une structure accusative, l'actant O, toujours au cas oblique, ne pouvant être antéposé au verbe.

1.5. Fonctions pragmatiques des deux séries

Quelles sont les fonctions pragmatiques liées au choix entre un pronom antéposé et un pronom postposé, choix toujours possible sauf pour la troisième personne du singulier ?

Dans les récits, les pronoms postposés sont largement plus nombreux que les pronoms antéposés : ces derniers sont plutôt employés dans la conversation, dans le discours direct, et dans les phrases interrogatives.

D'autre part, les pronoms antéposés s'emploient plus fréquemment devant des verbes intransitifs et des verbes moyens, que devant des verbes transitifs. Ils sont aussi plus fréquents dans les subordonnées (particulièrement celles introduites par ke "afin que") et dans les relatives, spécialement lorsque l'antécédent est un actant au cas oblique dont l'antéposition nécessite la présence après le verbe d'un pronom anaphorique :

(16) Fano loa a ia i lenā le mata'one o le gāne'a lenā e <u>lotou</u> nofo ai o tagi sa'ele.

aller/Succ./Abs./3Sg/Obl./Déict./Art./bord de mer/Poss./Art./endroit/Déict./
NS/3Pl/habiter/Anaph./pour/pleurer/marcher/
Il part sur la plage près de l'endroit où ils habitent, et pleurent en marchant

(17) Ko leia le tā kaufafine la, le'ese mafai loa ke tuku e au a koe ke <u>ke</u> ano kae nofo loa a au o ma'uli.

TOP/Déict./Art./notre/amitié/EM/Nég./être possible/Succ./pour que/quitter/Erg./
1Sg/Abs./2Sg/pour que/2Sg/aller/pendant que/rcster/Succ./Abs./1Sg/pour/vivre/
En raison de notre pacte d'amitié, je ne peux pas te laisser partir tandis que je continue à vivre ici.

Les énoncés "questions-réponses" nous apportent également quelques indications. On constate une alternance de pronoms antéposés dans la question et de pronoms postposés dans la réponse, révélatrice du rôle contrastif joué par les pronoms postposés.

- (18) Koi <u>ke</u> ga'oi ki le aliki la? E'ai, e se koi ga'oi <u>au</u> ki le aliki la.

 Rém./2Sg/travailler/Obl./Art./chef/EM/non/NS/Nég./Rém./travailler/1Sg/Obl./Art./chef/E

 M/

 Est-ce que tu travailles encore pour le chef? Non, je ne travaille plus pour le chef.
- (19) Na <u>ke</u> nofo fualoa i Uvea? Na nofo a <u>au</u> i Uvea i fetu'u e lima.

 Passé/2Sg/rester/longtemps/Obl./Wallis/Passé/rester/Abs./1Sg/Obl./Wallis/
 Obl./mois/NS/cinq/

 Es-tu resté longtemps à Wallis? Je suis resté cinq mois à Wallis.

Cerner les différences d'emploi des pronoms antéposés et postposés dans des énoncés moins marqués s'est révélé une tâche pleine d'embûches, n'obtenant dans un premier temps qu'une seule réponse : e tatau "c'est pareil" à des énoncés ne présentant comme différences que l'ordre d'apparition des pronoms postposés, ou l'emploi de pronoms antéposés ou postposés.

A partir d'une même situation, définie par la présence de deux participants (un agent 1Sg et un patient 2Sg), d'un procès "conduire, accompagner" et d'une destination, on peut obtenir en futunien les quatre énoncés suivants, qui, mis à part le placement antéposé ou postposé des pronoms, ne présentent aucune topicalisation ou focalisation².

- (20a) na taki a koe e au ki fale masaki Passé/conduire/Abs./2Sg/Erg./1Sg/Obl./maison/malade/
- (20b) na taki e au a koe ki fale masaki Passé/conduire/Erg./1Sg/Abs./2Sg/Obl./maison/malade/
- (20c) na kau taki a koe ki fale masaki Passé/1Sg/conduire/Abs./2Sg/Obl./maison/malade/
- (20d) na ke taki e au ki fale masaki Passé/2Sg/conduire/Erg./1Sg/Obl./maison/malade/

Dans un premier temps, ces énoncés sont tous traduits en français par "je t'ai conduit/accompagné à l'hôpital".

. Les deux premiers énoncés comportent uniquement des actants pronominaux postposés au groupe verbal, et donc précédés d'un relateur absolutif ou ergatif.

² Topicalisation et focalisation d'un actant ou d'un d'un circonstant s'effectuent par antéposition au groupe verbal, l'élément topicalisé ou focalisé étant précédé de l'auxiliaire de prédication ko. Ainsi, l'énoncé (20) avec topicalisation du patient serait : ko koe na kau taki ki fale masaki ou ko koe na taki e au ki fale masaki.

. Les énoncés (20c) et (20d) comportent un actant pronominal antéposé au groupe verbal; en (c) cet actant réfère à l'agent (il serait à l'ergatif s'il était postposé); en (d) c'est un patient (qui serait à l'absolutif s'il était postposé).

Pour chaque énoncé, nous avons obtenu différents contextes :

Pati mai a koe, na se 'aga au o ave a koe ki fale masaki i le felia fā kua 'oki la talie na ave e au a le tasi kilisiteano, ti tali atu au : eio ē, (a)na taki a koe e au ki fale masaki!

"Tu me dis que je ne t'ai pas emmené à l'hôpital mercredi dernier, que j'ai emmené quelqu'un d'autre, et moi, je te réponds : mais si, je t'ai accompagné à l'hôpital !"

(a)<u>Na taki a koe e au ki fale masaki</u> talie na kau alofa ki le kole a lou tamana.

"Je t'ai accompagné à l'hôpital car j'ai eu pitié de la demande de ton père."

Tasi a aso, na ke mata fakapo'uli, ti ko le temi na ke 'ala ake la, na kau 'aga o fakamatala a ne'a fuli na soko o uiga mo koe ti (b)<u>na taki e au a koe ki fale masaki</u>.

"Un jour, tu t'es évanoui, et quand tu t'es réveillé, je te raconte ce qui t'est arrivé, et que je t'ai emmené à l'hôpital"

- (b) Na taki e au a koe ki fale masaki ke tupu ai sou felavei mo le toketa. "Je t'ai accompagné à l'hôpital pour que tu puisses rencontrer le docteur."
- (c)<u>Na kau taki a koe ki fale masaki</u> ke ke to'o toto talie e tonu ke ke to'o toto.

"Je t'ai accompagné à l'hôpital pour te faire faire une prise de sang, parce que c'est nécessaire"

(c)<u>Na kau taki a koe ki fale masaki</u> i nānafi talie na masaki lou tinana. "Je t'ai accompagné à l'hôpital hier parce que ta maman était malade".

Koleā e kau fai i fale masaki nei, ko Paulo na taki mai ia au? - Le'ai, e se ko Paulo na taki ia a koe, (d)na ke taki e au ki fale masaki.

"Qu'est-ce que je fais à l'hôpital, est-ce Paulo qui m'a accompagné ? - Non, ce n'est pas Paulo qui t'a accompagné, je t'ai emmené à l'hôpital."

E ke manatu, (d)na ke taki e au ki fale masaki i se aso?

"Est-ce que tu te rappelles que je t'ai accompagné un jour à l'hôpital ?"

Que peut-on dégager de ces différents contextes ?

L'énoncé le plus neutre du point de vue de la visée semble être l'énoncé (20c). Il répond à la question périphérique "Pourquoi ?"

L'ordre des arguments dans les énoncés (20a) et (20b) a une visée contrastive : le premier argument postposé au verbe est en quelque sorte topicalisé par rapport à l'autre, dans un but contrastif : "toi et pas un autre" en (20a), "moi et pas un autre" en (20b).

Que dire de l'énoncé (20d), unique en son genre dans la famille polynésienne? Il est perçu comme assez neutre par les Futuniens : le patient exprimé par le pronom antéposé ke est déjà connu ; l'agent est faiblement focalisé, comme dans l'énoncé (20b) : "je t'ai accompagné à l'hôpital".

En conclusion, on peut déduire de ces énoncés que d'une part, les pronoms antéposés sont la façon la moins marquée d'exprimer des actants pronominaux et d'autre part, que l'actant pronominal qui suit immédiatement le prédicat verbal a en général un rôle contrastif.

En tout état de cause, l'analyse de ces phénomènes de visée s'avère très délicate pour des non-locuteurs.

2. Cas d'ambiguïté lié à l'utilisation de pronoms antéposés

2.1. Pronoms antéposés et verbes admettant un actant unique à l'ergatif

La possibilité qu'offre le futunien de pouvoir antéposer un actant pronominal aussi bien en fonction S, en fonction O ou en fonction A peut conduire à des cas d'ambiguïté.

En futunien, les verbes potentionnellement transitifs peuvent n'avoir qu'un seul actant exprimé. Cet actant est alors en général à l'absolutif, et réfère à un patient. Deux sous-catégories de verbes font exception à cette règle :

- les verbes "réversibles", dont l'actant, lorsqu'il est unique, peut référer soit à un patient soit à un agent, tout en restant dans les deux cas à l'absolutif. En général, l'actant référant à un agent est un animé, celui référant à un patient étant inanimé et les cas d'ambiguïté sont rarissimes.
- un très petit nombre de verbes peuvent faire énoncé avec un seul actant à l'ergatif. C'est le cas du verbe iloa "savoir, être connu", qui forme un énoncé complet soit avec un actant à l'absolutif (exemple 21a), soit avec un actant à l'ergatif (21b). Lorsque les actants pronominaux sont postposés au verbe, le relateur qui les précède indique leur fonction, et leur rôle :

(21a) e se iloa a au /NS/Nég./connaître/Abs./1Sg/ Je ne suis pas connu.

(21b) e se iloa e au

/NS/Nég./connaître/Erg./1Sg/ Je ne sais pas.

La possibilité d'avoir un pronom antéposé identique quel que soit le rôle assumé rend l'énoncé suivant ambigu :

(21c) e se kau iloa

/Nég./1Sg/connaître/

Je ne sais pas. / Je ne suis pas connu.

Seule l'adjonction d'un autre actant lèvera l'ambiguïté, par opération déductive :

(22a) e se kau iloa e Malia

/NS/Nég./1Sg/connaître/Erg./Malia/ Malia ne me connaît pas.

(22b) **e se kau iloa a le tagata lenā** /NS/Nég./1Sg/connaître/Abs./Art./homme/là/

Je ne connais pas cet homme.

2.2. Pronoms antéposés et aspect

Les possibilités pour un verbe transitif de n'avoir qu'un seul actant exprimé sous la forme d'un pronom antéposé ne sont pas vraiment les mêmes selon les modalités aspecto-temporelles en présence.

Avec la modalité "non spécifique" e, beaucoup d'énoncés sont perçus comme incomplets ou ambigus lorsqu'ils ne comportent qu'un seul actant pronominal antéposé:

- * e lotou filifili /NS/3Pl/choisir/
- *e ke puipui /NS/2Sg/protéger/

D'autres sont acceptés, mais seulement en situation, et à la forme interrogative :

e ke taki ? /NS/2Sg/conduire/ "Est-ce que tu conduis ?"

L'ajout d'un second actant à l'absolutif ou à l'ergatif rend l'énoncé complet, en assignant un rôle à l'actant pronominal antéposé. Ainsi le pronom de 3ème personne pluriel lotou réfère à un patient en (24), et à un agent en (25), de par la présence d'un actant nominal à l'ergatif en (24) et à l'absolutif en (25):

(24) e lotou filifili e le pule kolo ki le mako NS/3Pl/choisir/Erg./Art./chef/village/Obl./Art./danse/ Le chef de village les choisit pour la danse.

(25) e lotou filifili lolātou āvaga i apogipogi

NS/3Pl/choisir/leur/mari/Obl./demain/ Elles choisiront leurs maris demain.

Par contre, au passé, le rôle d'un pronom antéposé ne sera pas ambigu. Le pronom antéposé est un patient, et l'énoncé est perçu comme étant complet, l'agent pouvant éventuellement être sous-entendu :

(26) na lotou filifili

/Passé/3Pl/choisir/
Ils ont été choisis/On les a choisis.

(27a) na ke puipui

/Passé/2Sg/protéger/ Tu as été protégé/On t'a protégé.

Ainsi, au passé, le pronom antéposé réfère clairement à un patient.

Bien entendu, lorsqu'un deuxième actant est exprimé, le rôle du pronom antéposé reste celui d'un patient, ou devient agent, selon que ce deuxième actant est à l'absolutif ou à l'ergatif :

(27b) na ke puipui e lou ma'ā

Passé/2Sg/protéger/Erg./ton/beau-frère/
Ton beau-frère t'avait protégé. (pronom antéposé = patient)

(27c) na ke puipui lou ma'ā

Passé/2Sg/protéger/ton/beau-frère/ Tu as protégé ton beau-frère. (pronom antéposé = agent)

L'emploi des pronoms préverbaux n'a donc pas la même valeur selon la modalité aspecto-temporelle en présence.

Lorsqu'un seul actant est exprimé, l'orientation des verbes transitifs vers un patient est très nette au passé, plus aléatoire à l'aspect non spécifique (présent, inaccompli), où l'expression d'un second actant est en général requis par les locuteurs, pour désambiguïser l'énoncé. L'enquête devra être poursuivie avec l'ensemble des modalités aspecto-temporelles.

3. Quelques données comparatives

Dans les autres langues polynésiennes occidentales sur lesquelles une documentation est disponible, les possibilités d'emploi des pronoms antéposés apparaissent plus restreintes.

- Un pronom antéposé ne peut jamais correspondre à un actant en fonction O.

- Le tongien et le wallisien assignent aux pronoms antéposés un caractère obligatoire.

Dans les langues où le choix existe, il ne se répartit pas de la même façon. En samoan et en niuafo'ou, il existe quelles que soient la valence verbale et la personne, mais il est limité aux fonctions S et A. En tokelau le choix est restreint à la fonction A. En futunien, nous avons vu qu'aucune restriction n'existait par rapport aux fonctions assumées par les pronoms, sauf pour la troisième personne du singulier.

- Ce traitement différencié de la troisième personne du singulier est également très marqué en wallisien, et en samoan non "littéraire".

3.1. Tongien

En tongien (d'après Churchward 1953 et Chung 1978), les actants pronominaux sont <u>obligatoirement</u> antéposés, à l'exception de la troisième personne du singulier, qui peut être soit antéposée, soit postposée, soit, lorsqu'il n'y a pas d'ambiguïté possible, omise.

3.1.1. Toutes personnes sauf 3ème personne du singulier.

Cette antéposition est obligatoire quelle que soit la valence du verbe. Du point de vue du rôle assumé, le pronom antéposé peut être agent ou patient d'un verbe intransitif, mais ne peut référer qu'à l'expérient d'un verbe "moyen", ou qu'à l'agent d'un verbe transitif.

- verbe intransitif, actant pronominal = patient :
- (28) 'oku ou 'ahuina (Chung) *'oku 'ahuina au Prog./1Sg/être enfumé/

 Je suis enfumé.
 - verbe intransitif, actant pronominal = agent :
- (29) na'a ke hola mama'o (Chung) *na'e hola koe mama'o Passé/2Sg/courir/loin/
 Tu as fui au loin.
 - verbe "moyen", actant pronominal = expérient
- (30) na'a ku sio ki he fo'i manupuna (Chung)
 Passé/1Sg/regarder/Obl./Art./un/oiseau/
 J'ai vu un oiseau.
 - verbe transitif, actant pronominal = agent uniquement
- (31) na'a nau 'ilo 'a e tangata 'i he 'ana (Chung)
 Passé/3Pl/trouver/Abs./Art./homme/Obl./Art./grotte/
 Ils ont trouvé un homme dans la grotte.

L'actant pronominal référant à un agent ne peut pas être postposé au verbe : *na'e 'ilo 'e kinautolu 'a e tangata 'i he ana (Chung)

3.1.2. Troisième personne du singulier.

Avec un verbe intransitif, le choix est possible entre un pronom antéposé (ne) et un pronom postposé (ia) pour la troisième personne du singulier :

na'e puke ia = na'a ne puke "Il/elle était malade." (Anderson 1977)

Churchward précise "For the sake of emphasis or greater explicitness, <u>ia</u> is sometimes inserted <u>after</u> the verb et il donne l'exemple suivant :

(32) kuo 'alu ia ki kolo (Churchward) Acc./aller/3Sg/Obl./village/ Il est allé au village.

Cependant, le pronom de 3ème personne singulier est très souvent omis (Churchward, p37 Note 1), spécialement dans les énoncés en réponse.

3.2. Samoan

En samoan (d'après Ulrike Mosel et Even Hovdhaugen 1992), contrairement au tongien, il peut y avoir choix entre pronoms antéposés et pronoms postposés. Deux restrictions cependant :

- les pronoms antéposés correspondent à des fonctions S ou A, jamais à la fonction O.
- en ce qui concerne le pronom de troisième personne du singulier³, certains auteurs, comme Seiter (1978) et Chung (1978) indiquent qu'il est obligatoirement postposé, et rejettent les énoncés (33b) et (34b) :
- (33a) e sau 'oia i Hawai'i (Chung) NS/venir/Préd. + 3Sg/Obl./Hawaii/ Il viendra à Hawaii.
- (33b) *na te sau i Hawai'i /3Sg/NS/venir/Obl./Hawaii/
- (34a) **na ala 'oia i le fitu** (Seiter)
 Passé/se réveiller/Préd. + 3Sg/Obl./Art./sept/
 Il s'est réveillé à sept heures.
- (34b) *na ia ala i le fitu Passé/3Sg/se réveiller/Obl./Art./sept/

En note, Chung admet néanmoins: "Although sentence like (34b) are never attested in narrative texts or heard in conversation, a few native speakers have told me that they find them grammatical".

Et en effet, dans Mosel (1992), on trouve les énoncés suivants, qui comportent des pronoms de 3ème personne singulier antéposés au verbe :

- (35) <u>na</u> te alu 3Sg/NS/venir/ Il est venu
- (36) sā <u>ia</u> sasa a'u

 Passé/3Sg/frapper/1Sg/

 Il/elle m'a battu.

Cependant, Mosel note que les "preverbal pronouns are more common in the first and second person than in the third person".

3.3. Wallisien

En wallisien (d'après Rensch 1982), les pronoms antéposés, à l'exception de la troisième personne du singulier, s'emploient de façon préférentielle, avec toutes les classes de verbe, en fonction S ou A.

³ En samoan, le pronom de troisième personne singulier présente deux formes, ia et na, cette dernière n'étant utilisée que devant la modalité aspectuelle non spécifique e/te.

- (37) **'e nātou olo ki le mata'one** (Rensch) NS/3Pl/aller/Obl./Art./plage/ Ils vont à la plage.
- (38) **'e au fagono ki te latio** (Rensch) NS/1Sg/écouter/Obl./Art./radio/

 J'écoute la radio.
- (39) 'e au ako te lea faka'uvea (Rensch)
 NS/1Sg/étudier/Art./langue/wallis/
 J'étudie le wallisien.

Les pronoms postposés sont essentiellement employés en fonction O.

Cependant, dans Mayer (1976) on trouve l'énoncé suivant, qui comporte un verbe intransitif (momoe) suivi d'un pronom S postposé : po'uli momoe naua /nuit/dormir(pl)/3Du/ "A la nuit, ils allèrent dormir".

Comme en futunien, le cas de la troisième personne du singulier est particulier en wallisien, où deux formes sont attestées :

- la forme ia est toujours postposée et correspond soit à une fonction O, soit à une fonction S (avec un verbe intransitif, comme dans l'exemple 40), bien que dans cette fonction, il soit très souvent omis (41):
- (40) **ne'e kakau ia** (Rensch)
 Passé/nager/3Sg/
 Il a nagé.
- (41) **ne'e 'alu ki Mata Utu** (Rensch)
 Passé/aller/Obl./Mata Utu/
 Il est allé à Mata Utu.
- la forme ina qui, elle, s'antépose toujours, et ne peut référer qu'à un actant en fonction A (agent d'un verbe transitif); l'emploi de ina semble beaucoup plus fréquent en wallisien qu'il ne l'est en futunien, et n'est pas cantonné aux subordonnées :
- (42) **ne'e ina totogi te motoka anafi** (Rensch)
 Passé/3Sg/acheter/Art./voiture/hier/
 Il a acheté une voiture hier.

3.4. Tokelau

En tokelau (d'après Even Hovdhaugen and all, 1989), les pronoms antéposés n'apparaissent jamais devant un verbe intransitif ou moyen : en fonction S et O, seuls les pronoms postposés sont employés :

- (43) **na fano au** (Hovdhaugen) (*na ko fano)
 Passé/partir/1Sg/
 Je suis parti.
 (*na ko fano)
 /Passé/1Sg/partir/
- e kikila koe ki te vaka? (Hovdhaugen)
 NS/regarder/2Sg/Obl./Art./bateau/
 Vas-tu regarder le bateau?

(45) **na kati ia e te molokau** (Hovdhaugen) Passé/mordre/3Sg/Erg./Art./mille-pattes/

Le mille-pattes l'a piqué.

Les pronoms antéposés apparaissent uniquement en fonction A devant un verbe transitif qui doit alors nécessairement subir une dérivation verbale (suffixe -a ou -agia):

(46) na ko kai-a te ika (Hovdhaugen)
Passé/1Sg/manger-Suff./Art./poisson/
J'ai mangé le poisson.

(= na kai e <u>au</u> te ika)

/Passé/manger/Erg./1Sg/Art./poisson/

Il n'existe qu'une seule forme pour la troisième personne du singulier : ia. Mis à part le fait qu'en fonction S il n'est pas indispensable : na fano ki te vaka "il est allé au bateau", il se comporte en tokelau comme les pronoms des autres personnes.

3.5. Niuafo'ou

En niuafo'ou (d'après Akihisa Tsukamoto, 1988), les pronoms antéposés (appelés person determiners) peuvent référer à S ou A, mais jamais à O. Les pronoms postposés (pronouns) peuvent assumer toutes les fonctions.

Il y a donc choix entre pronoms antéposés et pronoms postposés référant à S ou à A.

Une spécificité du niuafo'ou est l'existence de deux formes pour le pronom de troisième personne singulier antéposé :

- ne est un emprunt récent au tongien. Les jeunes l'utilisent aussi bien pour référer à S qu'à A (comme en tongien), mais quand même moins fréquemment pour référer à S (je n'en ai pas trouvé d'exemple dans la thèse de Tsukamoto).
- (47) **ne ne taa'i lahi 'ia koe** (Tsukamoto) Passé/3Sg/frapper/grand/Abs./2Sg/

Il t'a frappé fort.

- ina n'est plus utilisé actuellement que par les personnes âgés et ne peut référer qu'à A (comme en wallisien).
- (48) **ne ina ma'u te mahaki hela** (Tsukamoto)
 Passé/3Sg/attraper/Art./maladie/essoufflé/
 Il a de l'asthme.

Le niuafo'ou présente une autre originalité: un actant pronominal en fonction O peut être exprimé soit par un pronom postposé à l'absolutif, comme dans l'exemple (47) ci-dessus, soit par un possessif, sans relateur, comme en (49):

(49) **ne ne taa'i lahi 'ou** (Tsukamoto)
Passé/3Sg/frapper/grand/Poss2Sg(ton)/
Il t'a frappé fort.

3.6. Tableau des contraintes ou des choix possibles d'utilisation des pronoms antéposés

Le tableau présenté ci-dessous tente de résumer les contraintes et les zones de choix possible pour les pronoms antéposés.

	tongien	samoan	niuafo'ou	wallisien	futunien	tokelau
Vintr	++	+	+	+	+	-
Vintr3sg	+	±	+	-	_	-
Vmoyen	+ +S	+S	+S	+ +S	+S	-
Vmoyen3sg	+ S	+ S	+S	-	_	-
Vtr	+ + A	+ A	+ A	+ + A	+AO	+A(dér.)
Vtr3sg	$+\pm A$	+ A	+ A	+ + A	+A(sub)	+ A(dér.)

- + + signifie que l'utilisation des pronoms antéposés est obligatoire
- + qu'elle est optionnelle
- ± qu'elle est controversée
- qu'elle n'est pas attestée
- (sub) signifie que l'emploi du pronom antéposé n'est possible que dans les subordonnées
- (dér.) signifie que l'emploi des pronoms antéposés exige une dérivation verbale

Dans des langues si proches du point de vue phonologique et lexical, et qui partagent aussi de nombreux traits morphosyntaxiques, il est curieux de constater un traitement si différencié des pronoms préverbaux.

Par contre, la plupart de ces langues polynésiennes occidentales ont en commun un traitement spécifique pour la troisième personne du singulier. La particularité peut être purement formelle (existence d'une forme unique quelle que soit la position en tokelau). Elle peut aussi être syntaxique:

- la forme antéposée n'a pas les mêmes aptitudes fonctionnelles que les autres personnes (cas du pronom ina du wallisien ou du futunien);
 - elle est la seule à pouvoir être omise lorsque le contexte le permet.

Il est remarquable que ces particulariés ne s'appliquent qu'à la troisième personne du <u>singulier</u>. Les troisièmes personnes du duel et du pluriel se comportent à tous les niveaux comme les premières et deuxièmes personnes du singulier, du duel ou du pluriel. Ceci est sans doute lié au fait que seule la troisième personne du singulier peut référer à une "non-personne", à un inanimé.

La distinction entre troisième personne singulier et troisième personne nonsingulier n'apparaît pas dans le tableau de Michael Silverstein⁴ sur la hiérarchie sémantique des actants établie en rapport avec les marques casuelles. Les

⁴ in Dixon, 1980, The languages of Australia, Cambridge Language Surveys.

langues polynésiennes occidentales offrent de ce point de vue un trait typologique original.

Bibliographie

ANDERSON S. R. et S. CHUNG, 1977, On Grammatical Relations and Clause Structure in Verb-initial Languages, in *Syntax and Semantics. Grammatical Relations* n°8, Peter Cole and Jerrold M. Sadock eds., Academic Press, London, pp1-25.

BIGGS B., 1974, Some problems of Polynesian Grammar, JPS 83, pp 401-426

CHUNG S., 1978, Case marking and grammatical relations in Polynesian, Austin: University of Texas Press, 487p.

CHURCHWARD C. M., 1953, *Tongan Grammar*, Oxford University Press, 305p. CLARK R., 1973, Transitivity and case in Eastern Oceanic Languages, *Oceanic Linguistics* 12, pp559-605.

GREZEL I., 1878, Dictionnaire futunien-français avec notes grammaticales, Paris, Maisonneuve et Cie, 301p.

HOVDHAUGEN E., I. HOEM, C. M. IOSEFO et A. M. VONEN, A Handbook of the Tokelau Language, 1989, Norwegian University Press, 125p.

MAYER R., 1976, Les transformations de la tradition narrative à l'île Wallis (Uvea), Publications de la Société des Océanistes n°38, Paris, Musée de l'Homme.

MOSEL U. and E. HOVDHAUGEN, 1992, Samoan Reference Grammar, Oslo, Scandinavian University Press, 819p.

MOYSE-FAURIE C., 1992, Verb classes and argument structure variation in Futunan, *Oceanic Linguistics*, Vol 31, n°2, pp. 209-227.

1993, Le futunien, langue à double structure, ergative et accusative, in *Modèles linguistiques*, Vol. 28, 1992-1993, XIV, 2, 47-74.

RENSCH K. H., 1982, Te lea faka'uvea. Introduction à la langue de Wallis (Uvea), Canberra, Archipelago Press, 66p.

SEITER W.J., 1978, On the syntactic character of middle objects in Polynesian, in Second International Conference on Austronesian Linguistics: Proceedings, fasc. 2, Pacific Linguistics Series C n°61, S.A. Wurm & Lois Carrington eds., pp1289-1304.

TSUKAMOTO A., 1988, The language of Niuafo'ou Island, thesis, Australian National University, 482p.

ABREVIATIONS

Abs. absolutif

Acc. accompli

Anaph. pronom anaphorique

Art. article

Class. classificateur

Coll. collectif
Déict. déictique

Dir. postverbe directionnel

Du duel

EM particule démarcative ("phrase-end marker")

Erg. ergatif
Excl exclusif
Incl inclusif
Nég. négation

NS non spécifique (modalité aspectuelle)

Obl. relateur oblique

Pl pluriel

Poss. relateur de détermination possessive

Préd. auxiliaire de prédication

Prog. Progressif (modalité aspectuelle)

Rém. Rémansif (modalité aspectuelle "être encore en train de")

Sg singulier Succ successif

1, 2, 3 respectivement pour la première, deuxième ou troisième personne.